

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 FÉVRIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 6 février 2023 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et la conseillère suivants,

Céline Jutras
Louis Véronneau
Jean-Daniel Scheurer
Pierre Grandmont
François Tessier
Mathieu Biron Coderre

23-02-34 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

23-02-35 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2023

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2023.

ADOPTÉE

23-02-36 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 25 janvier 2023

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2023.

ADOPTÉE

Compte rendu divers dossier et/ou comité

Chacun des membres du conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

Dépôt – Listes des personnes endettées envers la Municipalité

La greffière-trésorière dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 1^{er} février 2023.

23-02-37 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Mathieu Biron Coderre
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2023

ADMQ	Renouvellement cotisation annuelle	983,13 \$
Agritex	Paiement tracteur	309,72 \$
Cooptel	Bureau municipal	159,48 \$
Cooptel	Station de pompage	96,35 \$
Cooptel	Chalet des loisirs	102,10 \$

Desjardins Assurances	Assurance collective	851,33 \$
Desjardins Assurance	RREMQ	881,02 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	1 145,41 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues	130,67 \$
Revenu Canada	Remise gouv. fédérale	1 163,01 \$
Revenu Québec	Remise gouv. Provinciale	3 266,71 \$
Visa	Carburateur zamboni/ Frais de poste et achat timbres /Quincaillerie loisirs	753,32 \$

SALAIRE JANVIER 2023

Employés	7 458,86 \$
Élus	2 681,09 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE DE FÉVRIER 2023

Accomodeur	Essence voirie	460,00 \$
Biovet	Analyse d'eau – 6 ^e Rang	152,49 \$
CRSBP Centre-du-Québec	Contribution annuelle 2023	3 162,06 \$
Dave & Jason Tremblay	Entretien patinoire, 2e versement	333,33 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau réseau St-Pie	677,78 \$
Entreprises F. Parent	2e versement déneigement	21 724,68 \$
Ent. Normand Verville	Batterie back up aqueduc	125,90 \$
Gestim	Inspection-permis et certificats	766,02 \$
Infotech	Transport papeterie annuelle	62,22 \$
Megaburo	Fournitures bureau/ Copies couleur - noir	710,92 \$
MRC Drummond	Quote-part déc-janv/ traitement déchets/ facturation cours d'eau	12 247,00 \$
Municip. St-François	Consommation d'eau	1 219,54 \$
Municipalité StGérard-Majella	Remboursement montant au crédit	41,86 \$
Patrick Morin	Sel bureau /Quincaillerie	84,30 \$
R.G.M.R	Collecte matières résiduelles	1 957,46 \$
R.I.P.	Interventions pompiers/ Quote-part 1er versement	13 711,46 \$
Sylvain Allard Béton et fissure Inc.	Trottoir de béton bureau municipal	5 247,46 \$
Tétra Tech	Assistance technique/ Réfection rang Parenteau	5 457,01 \$

ADOPTÉE

23-02-38 Annulation chèque N° 5285 et paiement de factures 202201177, 202201187 et 202201164 effectué par dépôt direct (N° paiement)

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ENTÉRINER l'annulation du chèque N° 5285 et le paiement par paiement direct des factures 202201177, 202201187 et 202201164, en raison de la modification du montant des quotes-parts 2023 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

23-02-39 Achat du livre de Laurent Parenteau à madame Ginette Salvat

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER l'achat du livre « Ma vie » de Laurent Parenteau à
Ginette Salvat au coût de 8 \$ et que le livre soit rendu disponible pour
prêt aux citoyens de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉE

23-02-40 Résolution Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Prévention incendie

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes, concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire offrir le service de prévention incendie aux municipalités de Saint-Guillaume, Saint-Edmond, St-Lucien et de St-Pie-de-Guire sous forme de fourniture de service pour une période de 5 ans;

ATTENDU que l'offre de service prend fondement sur les objectifs du Schéma de couverture de risque en matière de prévention et de gestion du risque. L'offre de service est modulable selon les besoins ou l'ajout d'autre municipalité.

ATTENDU que les services sont offerts en prévention, incendie selon les besoins de chaque Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire présenter une demande de subvention au programme Fonds Régions Ruralité - Volet 4 pour l'entente de service intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE le conseil de Saint-Pie-de-Guire s'engage à participer au projet de service en prévention incendie et à assumer une partie des coûts ;
QUE le conseil de Saint-Pie-de-Guire autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
QUE le conseil de Saint-Pie-de-Guire nomme la Municipalité de Saint-Cyrille de- Wendover organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

23-02-41 Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2022;

CONSIDÉRANT que, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

23-02-42 **Demande à la municipalité de Saint-Bonaventure d'effectuer le paiement de la facture N° 2023/01/25/12 directement à la Régie incendie de Pierreville**

CONSIDÉRANT que l'intervention de pompiers a été nécessaire pour un feu de véhicule dans le 10^e Rang de Saint-Bonaventure ;

CONSIDÉRANT que l'appel, de la centrale d'appel, a été dirigé à la Régie incendie de Pierreville, mais que le feu avait lieu sur le territoire de Saint-Bonaventure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mathieu Biron Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE DEMANDER à la municipalité de Saint-Bonaventure de payer la facture N° 2023/01/25/12 directement à la Régie incendie de Pierreville pour l'intervention effectuée dans le 10^e Rang, par la Régie incendie de Pierreville, lors de l'incendie de véhicule le 26 janvier 2023.

ADOPTÉE

23-02-43 **Appel d'offres public sur SEAO – Déneigement municipal**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale greffière-trésorière à faire la demande de soumission pour le déneigement municipal (option 1-5 ans) en déposant l'appel d'offres sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO).

ADOPTÉE

MOTION **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement N° 23-720 relatif à la taxation pour travaux effectués dans le cours d'eau Décharge du Dr. Rousseau – Bureau de délégué de la MRC Pierre de Saurel et de la MRC de Drummond**

Monsieur Jean-Daniel Scheurer conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 23-720 relatif à la taxation pour les travaux effectués dans le cours d'Eau Décharge du Dr. Rousseau – Bureau de délégué de la MRC Pierre de Saurel et de la MRC de Drummond ;

Dépose le projet du règlement numéro 23-720 relatif à la taxation pour travaux effectués dans le cours d'eau Décharge du Dr. Rousseau – Bureau de délégué de la MRC Pierre de Saurel et de la MRC de Drummond.

23-02-44 **Correction résolution 23-01-20 (Nomination membre CCU – Mandat 1 an)**

Il est proposé par le conseiller François Tessier

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPORTER la correction suivante à la résolution 23-01-21 c'est-à-dire que le dernier paragraphe de la résolution aurait dû se lire ainsi :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE NOMMER comme membres du CCU pour un mandat se

terminant le 31 décembre 2023, monsieur Guillaume Morin-

Boislard, le conseiller Louis Véronneau et la conseillère Céline

Jutras.

ADOPTÉE

23-02-45 **Remboursement essence - Zamboni**

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le remboursement de la facture d'essence N° 008633, pour la zamboni, au montant de 114,66 \$ à Jason Tremblay.

ADOPTÉE

23-02-46 **Proclamation des Journées persévérance scolaire 2023**

CONSIDÉRANT que tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mathieu Biron Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE DÉCLARER que la municipalité de Saint-Pie-de-Guire appuie les

Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution, du 13 au 17 février 2023.

ADOPTÉE

23-02-47

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 19h43.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 23-02-37, 23-02-39 et 23-02-45.

Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire